

**Séminaire
Vies Collectives**

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Accenture
Air Liquide*
Algoé**
ANRT
AtoFina
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Cogema
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Centre de Recherche en gestion
de l'École polytechnique
Danone
Deloitte & Touche
DiGITIP
École des mines de Paris
EDF & GDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
Hermès
IDRH
IdVectoR
Lafarge
Lagardère
Mathématiques Appliquées
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Saint-Gobain
SNCF
Socomine*
THALES
TotalFinaElf
Usinor

*pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
**pour le séminaire
Vie des Affaires

(liste au 1^{er} septembre 2001)

**QUAND LES INVESTISSEURS
SE SOUCIENT DE CITOYENNETÉ**

par

François FATOUX

Responsable de l'Observatoire
sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)

Séance du 14 juin 2001

Compte rendu rédigé par Loïc Vieillard-Baron

En bref

Avec les préoccupations éthiques des fonds de pension, le mouvement prend une envergure incontournable : les investisseurs se soucient en effet de plus en plus du comportement social ou environnemental des entreprises qu'ils financent. Mais l'information pour en juger demeure douteuse. Les agences de *rating* comparent sans distinction des pays développés et des pays sous-développés, et font fi des dispositions légales particulières. De plus, la moindre faiblesse connue est stigmatisée sans retenue par les médias, ce qui fait hésiter les entreprises les plus avancées à communiquer. Le mouvement éthique trouvera-t-il une stabilité par un recours à des agences d'évaluation privées, en s'appuyant sur les puissances régulatrices des États ou dans un accord universel sur ce qu'est un comportement socialement responsable, ou bien sera-t-il un nouveau facteur de domination de la puissance américaine ?

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de François FATOUX

Depuis une dizaine d'années les entreprises sont pressées de rendre compte de leur interaction avec la société, notamment dans les domaines sociaux ou environnementaux. Les concepts de "développement durable" et de *corporate social responsibility* (que nous avons traduit en français par sociétal, le terme anglais *social* étant plus large que son homonyme français) retiennent maintenant l'attention.

Cette pression s'exerce très concrètement sur l'entreprise par l'intermédiaire d'investisseurs, notamment les "fonds éthiques", qu'on appelle ainsi parce qu'ils ne se réfèrent pas seulement à des critères de rentabilité pour investir leur argent mais aussi au respect de valeurs qui leur sont propres.

Les fonds de pension deviennent "éthiques"

Dès le début du XX^e siècle, des prémises de ce mouvement sont apparus dans le souci qu'ont certaines grandes congrégations religieuses américaines de placer leur patrimoine conformément à leurs valeurs. Mais le mouvement d'aujourd'hui fait preuve de beaucoup plus d'envergure. Le fonds américain *Calpers* par exemple (gestionnaire des 150 milliards de dollars des retraites des fonctionnaires de Californie) a décidé depuis 1999 de demander aux entreprises dont il est actionnaire de lui certifier qu'elles sont en accord avec les grandes conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail des enfants, la liberté d'association, etc.

En Europe, les États, gestionnaires de fonds considérables, commencent à intégrer aussi ces éléments à leurs réflexions. C'est le cas en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Norvège.

En France la mise en place des règles de gestion du fonds de réserve de retraite (mis en place afin de lisser les problèmes de retraite que nous connaissons entre 2010 et 2020) a soulevé la question. Ce fonds devrait bénéficier d'un en-cours d'environ mille milliards de francs d'ici 2010. Le gouvernement a proposé un texte selon lequel une partie des fonds pourrait être investie en actions, la stratégie de placement devant intégrer les considérations sociétales. À ce jour, l'Assemblée nationale a accepté ce texte mais le Sénat l'a refusé en arguant que « *même s'il s'agit de considérations éminemment généreuses, le fonds doit avoir une mission univoque : contribuer à financer les retraites des Français* ». Le débat est donc ouvert, mais l'affaire montre que l'idée avance selon laquelle les principes de développement durable doivent aller de pair avec le succès économique à long terme.

Les Allemands et les Anglais ont des débats du même ordre concernant leurs fonds de pension.

La Norvège, de son côté, dispose d'un fonds pétrolier, lié à ses réserves en mer du Nord, qui se monte à environ 50 milliards d'euros. En 1999, elle s'est interrogée pour savoir s'il fallait intégrer des soucis sociétaux dans sa gestion. Compte tenu des masses financières en jeu, les Norvégiens ont décidé dans un premier temps de mettre à part cent trente millions d'euros afin d'expérimenter pendant trois ans une approche de placement environnemental.

Cette montée en pression des enjeux sociétaux entraîne l'exigence d'une information spécifique. Des instruments ont été mis en place touchant principalement le *rating* (l'évaluation des entreprises), et le *reporting* (la communication). L'intervention de l'éthique auprès des entreprises prend également un visage normatif par le biais des États et un visage activiste par le biais de la prise de parole par les actionnaires éthiques pendant les assemblées générales.

Un *rating* sans finesse ?

À côté des grandes agences de notation financière comme Standard & Poor's ou Moody's, s'est développé un nouveau type d'agences qui alimentent les investisseurs en information sur ce qu'est la pratique sociétale des entreprises.

Une quarantaine de grandes agences dans le monde, les *resources providers*, donnent ces informations, les synthétisent, émettent un jugement à partir de critères donnés et les notent. Ce nouveau marché s'est créé il y a une dizaine d'années aux États-Unis. Une agence française comme ARESE a défini sa méthodologie il y a deux ou trois ans. Le marché de la notation est donc émergent, son fonctionnement laisse encore très circonspect.

Nécessité d'une approche sectorielle

Les pionniers de la notation éthique procédaient par exclusion de secteurs dits de "péché" (le tabac, l'alcool, la pornographie). Dans les années 1960, les mouvements de contestation, comme le mouvement anti-apartheid, se sont emparés de cette logique et ont ajouté d'autres critères d'exclusion, comme l'investissement en Afrique du Sud, le nucléaire ou l'armement.

Mais ce fonctionnement par exclusion sectorielle a montré des limites : un grand investisseur, comme un fonds de retraite, soucieux simultanément de performance, de stabilité économique et de responsabilité sociale, peut difficilement construire un portefeuille économiquement raisonnable en s'interdisant une bonne frange de l'activité économique. Il lui faut donc une approche plus fine et plus positive. Le concept de responsabilité sociétale a pour but de fonder le jugement de l'entreprise non plus sur ses produits mais sur la manière dont elle se comporte. Cela ouvre la possibilité d'une approche relative : dans tel ensemble de contraintes, telle entreprise se comporte mieux que telle autre, et devrait donc être relativement favorisée.

Mais à l'heure actuelle, les grandes agences de notation et les *resources providers* adressent généralement aux entreprises des questionnaires qui ne tiennent pas compte des secteurs d'activité. Du coup, les indices établis sont quasi mécaniquement faussés. C'est un reproche fait par exemple à l'indice Domini, indice américain de l'Environnement responsable qui avantage excessivement le secteur des nouvelles technologies.

Nécessité d'une approche géographique

On ne peut pas non plus juger de la même manière une entreprise implantée en France, à Singapour ou en Birmanie. Par exemple, les fonds éthiques sont toujours très soucieux de ne pas encourager le travail des enfants. Les questionnaires demandent donc si l'entreprise ou ses fournisseurs en font travailler. Mais elle n'est pas forcément la plus sociale parce qu'elle refuse d'employer des enfants : dans certains pays cela pousse les enfants à basculer dans des réseaux de prostitution ou dans des réseaux mafieux.

Les réglementations peuvent aussi introduire des biais. Le taux d'accident de travail, par exemple, n'est pas un indicateur objectif : en France, les accidents de trajets sont considérés comme relevant de cette réglementation, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. L'indicateur des maladies professionnelles aux USA donne des résultats dix fois supérieurs à la France parce que les USA ont une législation plus restrictive.

L'absence de prise en compte du lieu où se situe l'entreprise amène parfois de véritables absurdités. Ainsi, certains questionnaires demandent si les représentants syndicaux ne sont pas victimes de discriminations. Les entreprises des pays où les syndicats sont interdits répondent négativement avec assurance...

Enfin certains questionnaires peuvent être impossibles à remplir avec certaines législations. Les Anglo-Saxons sont très sensibles au droit des minorités et posent des questions par exemple sur le nombre de noirs parmi les cadres. Mais en France les entreprises n'ont pas le droit de rechercher des informations sur l'origine de leurs salariés. Comment ne pas répondre à de telles questions sans être exclu par les agences de notations ?

Une saturation face à la masse des demandes

De multiples éléments rendent en outre les réponses compliquées, comme le simplisme de certaines questions, la trop grande précision d'autres, ou encore le fait que l'entreprise doive faire remplir les questionnaires par des entités indépendantes.

Certaines suscitent la perplexité du fait de leur simplisme : « *Pouvez-vous nous certifier que le droit syndical est respecté dans l'ensemble des entreprises de votre groupe ?* » Si vous répondez affirmativement et si une ONG met en évidence quelque part dans une de vos filiales un petit délit d'entrave, vous serez qualifié de menteur. Mais on peut difficilement répondre négativement.

D'autres peuvent exiger des recherches détaillées. C'est souvent le cas des questions concernant le chiffre d'affaires effectué en lien avec des secteurs considérés comme non éthiques (le tabac, le jeu, etc.). Ainsi Pechiney vend à l'industrie du tabac par l'intermédiaire des paquets de cigarettes dans lesquels il y a souvent une feuille d'aluminium. France Télécom, par l'intermédiaire du minitel, peut être considéré pour partie comme un industriel du jeu, voire de la pornographie (minitel rose).

Certains questionnaires demandent que les réponses ne soient pas apportées par la direction mais par les *stake holders*, c'est-à-dire l'ensemble des personnes concernées par l'entreprise. Il faut alors trouver les interlocuteurs, syndicats, représentants du personnel, associations locales autour des usines, etc., et organiser des réunions avec eux. Ce n'est pas simple !

Enfin, les sociétés reçoivent des questionnaires du monde entier, dix ou vingt avec des questions très différentes. Il s'avère difficile de répondre à nombre de questions et les entreprises demandent de plus en plus des questionnaires harmonisés.

Un essai d'harmonisation

Une grande agence britannique a décidé de construire un indice dans la plus grande transparence. Elle a communiqué sur sa méthodologie, a confié à un comité indépendant le soin de définir les critères et fait une enquête auprès d'un grand nombre de sociétés

européennes. Elle a eu près de deux cents retours. Elle a ensuite adapté ses critères. Au total, ce qui ressort est assez classique. On trouve des mécanismes d'exclusion sur la base du chiffre d'affaires dans des activités négatives (le jeu, la pornographie etc.) ou en fonction de critères culturels spécifiques - par exemple les Anglais excluent avec rigueur les entreprises qui utilisent des animaux pour faire des tests de produits de beauté.

Un reporting qui peut se retourner

Le deuxième outil développé dans le domaine de la responsabilité sociétale est le *reporting*. Dans le passé, la communication sociétale était exceptionnelle. Danone avait été pionnière avec le discours d'Antoine Riboud en 1972 devant le CNPF sur le double projet social et économique, mais la plupart des entreprises ne communiquaient pas du tout. Depuis une dizaine d'années, les entreprises ont compris qu'elles auront à rendre de plus en plus compte de leur politique vis-à-vis des salariés, des consommateurs, des actionnaires, du grand public et des pouvoirs publics. Elles s'y sont mises, mais la partie n'est pas facile à jouer.

Le risque d'attirer l'attention sur soi.

Il y a un risque sérieux à communiquer si on est le seul à le faire. Nike, après les sévères critiques dont il a fait l'objet, a voulu être très transparent. La direction a permis à des ONG indépendantes d'enquêter, en leur allouant un budget important pour le faire dans de bonnes conditions. Et ces ONG, en explorant partout, ont fini par trouver ici ou là du harcèlement sexuel, de mauvaises conditions de travail, etc., comme sans doute on peut en trouver partout. Nike a fait alors remarquer que si l'on était le seul à être transparent, on devenait le paratonnerre de tous. Le directeur du développement durable de Shell a également relevé que plus on était ouvert, plus on se faisait critiquer, et qu'il était surprenant de voir que les sociétés qui ne faisaient rien étaient celles qui recevaient le moins de critiques. Cela plaide pour des harmonisations et des mécanismes de régulation.

Une tentative de standardisation

Une initiative privée d'origine anglo-saxonne, le *global reporting initiative* (GRI), est en train de se mettre en place avec le souci d'harmoniser les stratégies de communication des entreprises. Le GRI a vu le jour à la suite du problème de la compagnie Exxon en Alaska en 1997 vis-à-vis de l'environnement. Des indicateurs et une méthodologie ont été définis. En 1999, vingt et une grandes entreprises les ont testés. Les promoteurs du GRI se sont alors aperçus qu'il fallait aussi mettre la dimension sociale. Ils ont mis en place des groupes de travail, sur les indicateurs sociaux, les conditions de travail, les droits de l'homme et la société civile. Et ils ont abouti à un projet de standard en matière de communication d'entreprise. Un point remarquable est le fait qu'il faut dire ses faiblesses et les moyens que l'on va mettre en œuvre pour y remédier. L'important est de s'inscrire dans une démarche d'amélioration.

Des normes en construction

Parallèlement à ces initiatives privées, les États sont en train de s'intéresser aux problèmes sociétaux en instaurant des lois qui obligent les entreprises à faire savoir ce qu'elles font en termes de responsabilité sociétale. L'idée de rendre compte domine.

La Commission européenne a publié le 11 juin 2001 une recommandation concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des

sociétés. Concrètement, elle va proposer au sommet de Göteborg que soit instaurée une directive imposant à toutes les sociétés cotées de plus de cinq cents personnes de décrire leur triple approche (économique, sociale, environnementale) dans le rapport annuel destiné aux actionnaires. On sent chez elle le souci d'avoir une approche comptable et normative du problème de l'environnement. Cela rejoint le souci des investisseurs en ce qui concerne le respect des engagements que l'entreprise prend, et le souci d'une objectivité de l'information communiquée. Je pense que d'ici quelques années il y aura des réflexions sur ce que pourrait être une approche de ce type en matière sociale.

Une loi anglaise de 1999, avec application en juin 2000, oblige les *trustees* à dire s'ils intègrent les considérations sociales environnementales et éthiques dans la gestion de leurs placements et comment ils en tiennent compte dans leur exercice du droit de vote.

En France, l'article 21 de la loi sur l'épargne salariale (du 19 février 2001) s'énonce ainsi : « *le règlement des fonds communs de placement précise le cas échéant les considérations sociales, éthiques ou environnementales que doit respecter la société de gestion dans l'achat ou la vente de titres ainsi que dans l'exercice des droits qui leur sont attachés* ».

L'OCDE et l'ONU commencent aussi à formaliser leurs réflexions.

L'intervention dans les assemblées générales

Enfin, dernier élément qui contribue à ancrer les idées de développement durable au sein des entreprises, les investisseurs éthiques font preuve de plus en plus d'un interventionnisme dans les assemblées générales en proposant en tant qu'actionnaires leurs propres résolutions. Ce mouvement s'inscrit dans la culture d'activisme des ONG. Les résolutions ne passent presque jamais, mais elles ont un effet médiatique considérable qui oblige la société à s'exprimer sur le sujet. Il faut noter que les scores obtenus lors des votes ne sont pas négligeables. Ainsi British Petroleum (BP) a fait l'objet en assemblée générale d'une résolution déposée par Greenpeace et soutenue par plusieurs grands fonds éthiques lui demandant de publier un rapport sur la stratégie pour passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables, sur la façon dont elle arrêtera à terme de faire du pétrole ! Cette résolution a obtenu 7,4 % des voix ce qui est tout de même beaucoup. Il a également été demandé à BP de se retirer du capital de Petrochina, société chinoise qui projetait de construire un gazoduc traversant le Tibet. Cette résolution a obtenu 7,2 % des voix. De son côté, Exxon a fait l'objet d'une résolution en 1999 qui a obtenu presque 13,5 %, lui demandant d'arrêter d'investir en Arctique.

Ces pratiques ne sont pas encore arrivées en France, mais il est probable que ce sera bientôt le cas.

DÉBAT

Un intervenant : *Quelle est l'origine de votre association ?*

François Fatoux : L'Observatoire a été créé en juin 2000 par un noyau dur de grands investisseurs intéressés par les concepts de développement durable et d'éthique dans les entreprises, la Caisse des Dépôts, la Macif, l'AFG-ASFFI, et par la Confédération générale des cadres (CFE-CGC), qui se préoccupait de ces questions depuis quelques années : elle

avait organisé sur ces thèmes un colloque en 1998 alors qu'on parlait beaucoup de la nécessité de mettre en place des fonds de pension en France sans se préoccuper de leurs stratégies d'investissement.

Int. : *Qui finance les agences de notations ?*

F. F. : Elles ont des origines très diverses. Certaines sont d'origine associative ou militante et aussi financées par des investisseurs et des produits qu'elles commercialisent. D'autres dépendent de banques. La banque suisse Sarrazin ou le grand gestionnaire norvégien Storebrand ont développé leurs propres méthodologies sur l'information environnementale. L'agence française ARESE est une filiale de la Caisse des Dépôts. D'autres sont financées par des pools d'entreprises. Mais cela ne conduit pas nécessairement leurs informations à être biaisées. Les grandes agences financières comme Standard & Poor's sont aussi financées par des sociétés privées et personne ne les accuse d'être partiales. Le facteur qui crée le plus d'ambiguïté est l'origine nationale, du fait de certaines préoccupations très typées.

Un instrument au bénéfice de qui ?

Int. : *Ce mouvement fait penser aux années 1980 quand on parlait de qualité. Cela correspondait à une démarche positive de progrès qui favorisait également la rentabilité de l'entreprise. N'a-t-on pas le même type de phénomène ?*

Int. : *L'employé est aussi consommateur, citoyen, actionnaire, et il est sensible à l'éthique par ces autres dimensions. Ces politiques sont pour l'entreprise un moyen de mobilisation interne et de recrutement de personnes de qualité car les gens ont de moins en moins envie de travailler dans des sociétés qui commettent des exactions. Dans les périodes de pénuries de jeunes, ce doit être un bon levier.*

F. F. : Les démarches qualité Iso 9 000, Iso 14 000, sont des obligations dans beaucoup d'entreprises. La démarche éthique permet de donner du sens pour les employés. De plus, les jeunes aiment effectivement aller vers des entreprises soucieuses de valeur.

Int. : *Le succès du mouvement aux États-Unis est dû à une double pression propre à la culture américaine, celle des actionnaires et des consommateurs. Croyez-vous que, face au scepticisme des Français pour qui l'entreprise n'est là que pour faire du profit, l'éthique va prendre véritablement pied ?*

F. F. : On assiste à un rapprochement de deux entités autrefois violemment ennemies, les ONG et les entreprises. Des coopérations et des partenariats commencent à se monter entre elles. WWF a initié une politique pour aider Lafarge et Carrefour à améliorer leur politique d'environnement. Les Amis de la Terre, l'Ordre des experts comptable, LVMH et l'Ademe ont essayé de bâtir ensemble un bon *reporting* environnemental. On n'est plus simplement dans une logique d'affrontement.

Int. : *On peut attendre beaucoup de bien de l'éthique au travers de la démarche de progrès qu'elle stimule, mais aussi du mauvais quand des critères trop sommaires conduisent à ne pas investir (par exemple sur le nucléaire), là où il y aurait quelque chose à faire.*

F. F. : Il y a des équilibres à trouver. Par exemple, interdire le travail des enfants les pousse à la rue, c'est pourquoi conduire l'entreprise qui les emploie à leur donner des cours

d'alphabétisation serait une réussite. Mais aujourd'hui il est très difficile pour une entreprise de communiquer sur ce type de politique, car les médias ne retiendraient que le fait qu'elle emploie des enfants. D'où la nécessité d'instances de régulation internationale.

Critères divers

Int. : *Les pays en voie de développement considèrent souvent que le souci de l'environnement dont les harcèlent les occidentaux est un luxe qu'ils ne peuvent pas se payer. Comment sont notées les entreprises de ces pays ?*

F. F. : Un certain nombre de fonds ont tout simplement exclu tous les pays émergents, considérant qu'il y a forcément trop de problèmes sociaux et environnementaux. Il y a quelques timides approches sectorielles permettant d'être moins brutal. Les critères de base sont alors redéfinis par rapport à un pays donné de manière à favoriser localement les entreprises qui ont un comportement plus positif. Mais le bon usage de cette démarche nécessite d'énormes banques de données. C'est un facteur limitant très fort.

Int. : *Il y a des entreprises ou des pays où l'on persécute les jeunes, d'autres les vieux. L'Afrique vénère les vieux, et nous excluons en France depuis quelques décennies les salariés âgés. Le critère de la discrimination par l'âge est-il parfois pris en compte ?*

F. F. : On peut imaginer que cela devienne un critère. Aux États-Unis il est interdit de préciser un âge dans les annonces d'emploi.

Int. : *Les fonds éthiques se préoccupent-ils de blanchiment d'argent ?*

F. F. : Oui, mais la difficulté est d'apprécier ce que font les entreprises dans certaines de leurs filiales. Dans un registre moins clairement illégal, on peut se demander si c'est éthique de se mettre dans les paradis fiscaux pour s'affranchir de l'impôt ou fausser le jeu normal de la concurrence.

Le local et l'universel

Int. : *Aux États-Unis, les fonds éthiques représentent 10 % de la capitalisation boursière, en Angleterre 5 %, en France le phénomène est encore marginal avec environ un milliard d'euros, mais avec une croissance de 50 % chaque année. Les éléments que vous avez exposés montrent que cette préoccupation éthique est en train de prendre solidement place dans la vie économique. C'est la source d'une grande complexité et d'une insécurité juridique. La Déclaration universelle des droits de l'homme, due à René Cassin, est d'un universalisme limité. Elle a été négociée avec les Russes qui voulaient ceci, les Américains cela. Et elle a conduit à des constitutions assez différentes qui toutes s'estiment cependant compatibles avec elle. Aux États-Unis, les communautés défendent leurs intérêts au Congrès. Cela a abouti à des systèmes légaux de quotas qui s'opposent radicalement aux pratiques de pays de droit romain comme le nôtre, pour lesquels il n'y a pas de catholiques, de musulmans, de juifs, de noirs, d'homosexuels, mais des citoyens. Cela conduit à des absurdités : si une entreprise française n'a pas les bons quotas exigés par tel fonds américain, elle risque de perdre brutalement quelques milliards d'investissements alors que l'établissement de quotas est anticonstitutionnel chez nous.*

Plus profondément, l'émergence des fonds éthiques met brutalement de côté le pouvoir régulateur des États et lui substitue un pouvoir à vocation universelle (puisque l'argent

circule), mais dans lequel les principes de régulation ne sont pas tellement construits. Existe-t-il des bases fortes et communes sur lesquelles s'appuyer ? À l'évidence, le respect du droit propre à chaque pays ne peut pas être cette base. Inversement, un universalisme de type kantien - ce que je dis qui est bien ici est bien partout car il n'y a pas de différence à faire entre les hommes - ne fonctionne pas non plus. Un exemple a ainsi été développé par un PDG français. « Soit une multinationale travaillant au Zaïre où il y a 25 % de sidéens. Se présente à l'embauche une personne qui a manifestement le sida. Il faudrait l'embaucher sinon ce serait une discrimination ; mais il faudrait aussi le soigner selon les standards européens, ce qui coûte quarante fois son salaire. Mais les autres membres de sa famille solliciteraient la même prise en charge. Mais si je fais tout cela mon conseil d'administration m'aura remercié bien avant ! »

Int. : *L'universel n'existe que dans la table de multiplication c'est-à-dire des objets qui ne bougent pas et qui sont indiscutablement les mêmes pour tous. Dès qu'il y a de la subjectivité, les hommes se retrouvent en sous-groupes pour se mettre d'accord sur une vérité. L'éthique c'est cette vérité et elle dépend de la tribu qui la porte. Pour en juger il faut connaître la tribu. Y a-t-il une éthique universelle ? Oui, celle de la tribu qui a le plus gros bâton.*

Int. : *On voit mal comment on pourrait trouver une homogénéité quand les éthiques s'appuient sur des sources religieuses, par exemple entre des fonds homosexuels et d'autres contre l'avortement. Il faut sans doute considérer que l'hétérogénéité des critères est une donnée de base. La seule solution stable me semble être l'existence d'une pluralité des fonds et la transparence des critères de chacun.*

F. F. : Certains disent qu'il faudrait s'appuyer sur les conventions de l'Organisation internationale du travail puisqu'elles sont théoriquement élaborées et acceptées par l'ensemble des pays.

Int. : *Dans De la démocratie en Amérique, Tocqueville notait qu'une idée était importante aux États-Unis quand beaucoup de gens la portaient, et c'est pourquoi les Américains se regroupaient en associations pour défendre une cause. En France, il constatait qu'une idée était importante quand des gens importants la portaient. Pour lui l'exercice de la démocratie suppose de développer une "science des associations", ce que les États-Unis avaient fait plus que tout autre pays, alors que cette pratique était étrangère à la manière française. Son analyse, quoique déjà ancienne, est probablement encore pertinente. En tout cas, la façon dont l'éthique se développe est très dans l'esprit américain : pression d'associations non gouvernementales, qui énoncent des critères "éthiques", lèvent des fonds pour devenir actionnaires, font voter des motions, etc. Par différence, nous souhaiterions définir de manière objective, ou du moins consensuelle, ce qu'est le bien. Mais comme les Américains ont le "gros bâton", c'est leur manière qui tend à s'imposer. Ce peut être un facteur d'ambiguïtés et de tensions dans les autres pays.*

Présentation de l'orateur :

François Fatoux : il a participé à la création de l'ORSE (Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises) et en est le délégué général. Il a été responsable du service protection sociale de la CFE-CGC jusqu'en juin 2000.

Diffusion septembre 2001